

## DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## communiqué

No: No.:

65

DIFFUSION: RELEASE: Pour diffuision immédiate

LE 5 AOOT 1980

LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS SIGNENT UN MÉMORANDUM D'INTENTION CONCERNANT LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre de l'Environnement, John Roberts, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis ont signé un Mémorandum déclaratif d'intention concernant la pollution atmosphérique.

Le Mémorandum a été signé à Washington par l'ambassadeur du Canada, Peter Towe, et par le ministre de l'Environnement, John Roberts. Les signataires pour les États-Unis ont été le secrétaire d'État, Edmund Muskie, et l'Administrateur de l'Agence de protection de l'environnement, Douglas Costle.

Le Mémorandum s'insère dans le cadre d'efforts pour élaborer avec les États-Unis des mesures visant à réduire la pollution atmosphérique transfrontière, et notamment le problème des pluies acides qui menacent une partie importante du centre et de l'est du Canada. Le ministre de l'Environnement de l'Ontario, Harry Parrott, a également assisté à la cérémonie de signature à Washington.

Par ce Mémorandum, les deux gouvernements s'engagent à négocier, à des niveaux élevés, un accord sur la pollution atmosphérique. Ils créent un comité qui entreprendra les discussions préparatoires nécessaires dans les prochains mois. Ces travaux seront suivis de négociations formelles. Le Mémorandum engage également les deux Gouvernements à prendre les mesures intérimaires qui s'offrent à eux afin de régler ce problème, en attendant la conclusion d'un accord. À cette fin, les Gouvernements s'engagent notamment à:

- encourager l'application vigoureuse des lois et règlements existants au problème de la pollution atmosphérique transfrontière pendant la période d'élaboration de nouvelles stratégies et politiques nationales de contrôle;
- se notifier et se consulter au préalable quant aux activités et aux modifications de politiques, règlements ou pratiques susceptibles d'influer sur la dissémination transfrontière des polluants;
- accroître la **co**opération en ce qui a trait aux études scientifiques, à la surveillance de la pollution atmosphérique et à la recherche sur les techniques de lutte contre la pollution.